



SIVU de la petite enfance
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique



Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 078-217804665-20231218-2023DEL65-DE



de Claire,
Hervé Charvallet

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIVU DE LA PETITE ENFANCE

ANNEE 2022

1 - Présentation du SIVU de la petite enfance

Le SIVU de la petite enfance est composée de 4 communes : Les Alluets le Roi, Morainvilliers, Orgeval et Villennes sur Seine.

Ce syndicat a été crée le 6 janvier 2006 par arrêté Préfectoral pour une durée illimitée.

Le syndicat a pour objet la construction, l'entretien et l'exploitation des structures Multi - accueil destinées à accueillir des enfants âgés de 0 à 4 ans des familles des communes membres.

Le Comité Syndical élu le 22 juillet 2020 se compose comme suit :

- Présidente : Mme Pascale Grenier, Orgeval
- Vice-Présidente : Mme Seguy Eva, Villennes sur Seine
- Vice-Présidente : Mme Murielle Deloizy, Orgeval
- Délégués syndicaux : Mmes Anjoran Gisèle, Apchin Marie-Christine, Sylvia Weizmann, Sophie Bastide Ledu et M. Yves Beauvallet.

2 - Les multi-accueils

Le multi accueil La claire fontaine, situé sur la commune d'Orgeval, a une capacité de quatre-vingts places depuis le 7 septembre 2009 ; les 4 communes membres réservent les places disponibles aux familles domiciliées sur leur territoire, dans les conditions suivantes :

- Les Alluets le Roi : 4 berceaux
- Morainvilliers : 8 berceaux
- Orgeval : 54 berceaux
- Villennes-sur-Seine : 14 berceaux.

Le multi-accueil Les coccinelles, situé sur la commune de Villennes sur Seine, a une capacité de soixante places depuis le 13 février 2017 ; les 4 communes membres réservent les places disponibles aux familles domiciliées sur leur territoire, dans les conditions suivantes

- Les Alluets le Roi : 4 berceaux
- Morainvilliers : 5 berceaux
- Orgeval : 21 berceaux
- Villennes-sur-Seine : 30 berceaux.

3 - L'activité du Comité Syndical en 2022

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 078-217804665-20231218-2023DEL65-DE



En 2022, le comité s'est réuni 6 fois avec pour ordre du jour :

Comité du 14 mars 2022

- Compte-rendu de la séance du 13 décembre 2021
- Adhésion au groupement de commandes SPS et contrôle technique
- Modification des amortissements
- Nomination d'une responsable administrative et financière
- Revalorisation de l'indemnité du responsable technique
- Revalorisation de l'indemnité de la Présidente
- Demande de subvention à la CAFY pour le multiaccueil d'Orgeval
- Demande de subvention à la CAFY pour le multiaccueil de Morainvilliers
- Rapport d'orientations budgétaires 2022

Comité du 11 avril 2022

- Compte-rendu de la séance du 14 mars 2022
- Décision de la Présidente
- Compte financier unique (CFU) 2021 (voir balance annexée)
- Affectation du résultat 2021
- Budget primitif 2022 (voir balance ci-annexée)
- Participation des communes 2022 : elles s'élèvent à :

○ ORGEVAL	341 409,33 €
○ VILLENES	245 127,00 €
○ MORAINVILLIERS	62 626,29 €
○ LES ALLUETS	40 879,99 €

Comité du 30 mai 2022

- Présentation de la nouvelle responsable administrative et financière
- Synthèse des offres de gestion reçues, choix et délibération du MAPA gestion de quatre multiaccueils
- Point sur la rentrée 2022
- Point sur les nouvelles crèches

Comité du 4 juillet 2022

- Compte-rendu de la séance du 11 avril 2022 et de celle du 30 mai 2022
- Décisions de la Présidente
- Préprojet de la crèche d'Orgeval
- Point financier du SIVU
- Questions diverses

Comité du 12 septembre 2022

- Compte-rendu du comité du 4 juillet 2022
- Décision de la Présidente
- Délibération autorisant le Maire d'Orgeval à signer le Permis de construire
- Emprunt

- Questions diverses

Comité du 28 novembre 2022

- Décision de la Présidente
- Emprunts
- Création de poste d'un Attaché 10 heures/semaine
- Indemnité à l'agent chargé des paies et charges du SIVU
- Mise en place du RIFSEEP
- Participation de la protection sociale santé par labellisation

4 - Partie Financière

Le compte financier unique CFU 2022 voté le 3 avril 2023 se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	2 423 099,03 €
- Recettes de fonctionnement	2 688 924,30 €
- Dépenses d'investissement	306 002,43 €
- Recettes d'investissement	251 465,98 €

Et fait ressortir les résultats cumulés fin 2022 suivants :

- Résultat de fonctionnement	+ 265 825,27 €
- Résultat d'investissement	- 54 536,45 €
- Excédent global de clôture	211 288,82 €

Les principales dépenses 2022 proviennent du contrat de gestion avec Babilou pour un montant de 2 305 569,80 € et pour ce qui est des recettes de fonctionnement, outre la participation des familles pour 818 896,69 € et celles des communes (fiscalisation pour Villennes/Seine) pour 689 976,61 €, la participation de la CAFY représente 669 318,51 €.

En ce qui concerne l'investissement, le remboursement en capital de l'emprunt (127 268,66 €), des travaux et acquisitions pour les deux multiaccueils (4 750,20 €), des honoraires (AMO) pour le multiaccueil de Morainvilliers (5 712 €) et 50 226 € pour le programmiste et l'architecte du multiaccueil d'Orgeval, rue de la gare, constituent les dépenses.

Les recettes proviennent essentiellement du FCTVA pour 2 239 €.

La dette à fin 2022 s'élève à 920 199,09 €.

5 - Autres données 2022

L'accueil des enfants à la claire fontaine

- Nombre de jours d'ouverture de la crèche : 233
- Nombre d'heures de présence : 147 664,50

- Taux de présence réelle : 68,89 %
- Nombre d'heures facturées : 172 074
- Taux de facturation : 80,30 %
- Taux d'assiduité : 116,53 %

Ont été accueillis :

- 129 enfants équivalents temps plein (4 à 5 jours / semaine)
- 37 enfants à temps partiel (entre 1 à 3 jours / semaine)

L'équipe est composée de 27 professionnels dirigés par une directrice infirmière puéricultrice.

L'enquête de satisfaction (proposée par Babilou, gestionnaire de la crèche)

100 % des parents ayant répondu seraient prêts à recommander la crèche A la claire fontaine.

L'accueil des enfants aux coccinelles

- Nombre de jours d'ouverture de la crèche : 233
- Nombre d'heures de présence : 107 656,50
- Taux de présence réelle : 66,96 %
- Nombre d'heures facturées : 125 838,50
- Taux de facturation : 78,3 %
- Taux d'assiduité : 116,89 %

Ont été accueillis :

- 67 enfants équivalents temps plein (4 à 5 jours / semaine)
- 7 enfants à temps partiel (entre 1 à 3 jours / semaine)

L'équipe est composée de 19 professionnels dirigés par une directrice infirmière puéricultrice.

L'enquête de satisfaction (proposée par Babilou, gestionnaire de la crèche)

100 % des parents ayant répondu seraient prêts à recommander la crèche Les coccinelles.